

ORDONNANCE COLLECTIVE

ORDONNANCE : Initier l'utilisation d'un lecteur de glycémie		NUMÉRO : GMF-4.04
		DATE : Avril 2009
		RÉVISÉE :
PROFESSIONNELS VISÉS	Infirmières	Référence à un protocole
TYPE D'ORDONNANCE	Ordonnance visant à <u>initier</u> des mesures diagnostiques.	Non

PROFESSIONNELS HABILITÉS

- Infirmières
- Pharmaciens communautaires

CLIENTÈLES VISÉES

- La clientèle chez qui une auto-mesure de la glycémie capillaire est nécessaire

UNITÉS OU SERVICES CONCERNÉS

- Le GMF St-Thomas-Matawinie

ACTIVITÉS RÉSERVÉES

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique.
- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance

1. INTENTION THÉRAPEUTIQUE

- Instaurer une auto-mesure de la glycémie capillaire chez la clientèle visée.
- Objectiver l'impact de l'alimentation, de l'exercice et de la médication sur le contrôle de la glycémie.
- Maintenir une glycémie optimale afin de prévenir les complications du diabète.
- Vérifier si un malaise est relié ou non à la glycémie.
- Permettre au client de bénéficier d'un remboursement d'assurance pour les bandelettes et les lancettes.

2. CONDITION D'INITIATION

- Suite à la suspicion ou le diagnostic de pré-diabète ou de diabète.
- Après évaluation, lorsque l'infirmière décèle un ou plusieurs facteurs de risque chez un client.
- L'infirmière détermine l'indication ou non d'instaurer une auto-mesure de la glycémie capillaire.

3. ORDONNANCE

- Initier l'utilisation d'un indicateur de glycémie, de bandelettes et de lancettes pour une période de 18 mois.

4. CONDITIONS D'APPLICATION

4.1. Indications

- Anomalie de la glycémie à jeun
- Intolérance au glucose
- Syndrome métabolique
- Hypoglycémie réactionnelle
- Présence de facteurs de risque reliés au diabète

4.2. Contre-indications

- N.A.

5. MÉTHODES

5.1. Précautions et directives

- Lors de la première rencontre avec le client, l'infirmière prodigue l'enseignement nécessaire à l'utilisation du lecteur de glycémie et la gestion du contrôle de la glycémie.
- Le choix du modèle de lecteur de glycémie est fait en fonction des besoins du client.

5.2. Procédures

- L'infirmière doit signer et remettre le formulaire de liaison pour l'application de l'ordonnance collective à l'intention du pharmacien. **Annexe 1**
- Joindre une copie de l'ordonnance collective pour le pharmacien communautaire et la remettre au client. **Annexe 2** (Un document recto-verso peut être préparé)

5.3. Éléments de surveillance

- N.A.

5.4. Complications

- N.A.

5.5. Limites d'application

- N.A.

6. SOURCES

- Canadian Diabetes Association. « Canadian diabetes association 2008 Clinical Practice Guidelines for the prevention and management of diabetes in Canada », Canadian Journal of Diabetes, september 2008, volume 32, Supplement 1, 201 pages.
- Boucher S., Carrier B. et Girard I. « L'insulinothérapie dans la pratique infirmière : ajustement des antihyperglycémiantes oraux et de l'insuline ». p. 41-46. Formation continue de l'OIIQ, programme 2008-2009.
- St-Laurent C., De Bray M. et Dumais P. « Suivi systématique du diabète ». GMF Lavaltrie-Lanoraie, 2006.

Nom du GMF (Nom et coordonnées): _____

FORMULAIRE DE LIAISON

APPLICATION DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE DU GMF St-Thomas-Matawinie

GMF-4.04 Initier l'utilisation d'un lecteur de glycémie

Date : _____

Nom et prénom du client :

Date de naissance : _____

J'AI PROCÉDÉ À L'ÉVALUATION DU CLIENT CI-HAUT MENTIONNÉ QUI NÉCESSITE UNE AUTOMESURE DE SA GLYCÉMIE CAPILLAIRE. IL N'Y A AUCUNE CONTRE-INDICATION À L'UTILISATION DE CET APPAREIL.

Modèle du lecteur de glycémie : _____

- Bandelettes
- Lancettes
- Servir en quantité suffisante pour 18 mois

Nom et prénom de l'infirmière

Signature de l'infirmière

N° de permis : _____

Téléphone : _____

Nom du prescripteur répondant: _____

N° de permis : _____

Téléphone : _____

INITIER L'UTILISATION D'UN LECTEUR DE GLYCÉMIE**ORDONNANCE COLLECTIVE # GMF-4.04****PROFESSIONNELS VISÉS**

- Pharmaciens communautaires

CLIENTÈLES VISÉES

- La clientèle chez qui une auto-mesure de la glycémie capillaire est nécessaire

SERVICES CONCERNÉS

- Le GMF St-Thomas-Matawinie

ORDONNANCE

SUR RÉCEPTION DU FORMULAIRE DE LIAISON POUR L'AUTO-MESURE DE LA GLYCÉMIE CAPILLAIRE REMPLI PAR L'INFIRMIER(ÈRE) DU GMF ST-THOMAS-MATAWINIE, SERVIR LES FOURNITURES SELON L'APPAREIL CHOISI.

Adopté par les médecins du GMF St-Thomas-Matawinie

Date : 2015-11-23.

ORDONNANCE : Initier l'utilisation d'un lecteur de glycémie		NUMÉRO : GMF-4.04
		DATE : Avril 2009
		RÉVISÉE :
PROFESSIONNELS VISÉS	Infirmières	Référence à un protocole
TYPE D'ORDONNANCE	Ordonnance visant à <u>initier</u> des mesures diagnostiques.	Non

Médecins de la clinique :

Dr Jean Depelteau _____

Dre Josée Desrosiers _____

Signatures :

CONFIDENTIEL

Validé par:
Josée Hébert

19 mai 2016

GMF St-Thomas (Matawinie)

ORDONNANCE : Initier l'utilisation d'un lecteur de glycémie		NUMÉRO : GMF-4.04
		DATE : Septembre 2017
		RÉVISÉE :
PROFESSIONNELS VISÉS	Infirmières	Référence à un protocole
TYPE D'ORDONNANCE	Ordonnance visant à <u>initier</u> des mesures diagnostiques.	Non

Médecins de la clinique :

Ouellet Audrey 17143 _____

Vallée Gabrielle 17451 _____

Lemieux Mélissa 17359 _____

Lefebvre Laurie 17154 _____

Signatures :

_____ *A. Ouellet*

_____ *G. Vallée*

_____ *M. Lemieux*

_____ *L. Lefebvre*
